



RAPPORT D'ACTIVITÉ *2024*

page 4
LE MOT DU CODIR

page 8
PANORAMA 2024

page 10
CHIFFRES CLÉS 2024

page 12
PRÉSENTATION
DE LA CAVIMAC

page 13
GOUVERNANCE

page 14
CONSEIL D'ADMINISTRATION
& COMMISSIONS AU 1ER
JANVIER 2024

page 16
ORGANIGRAMME
DE LA CAVIMAC

Partie 1

Qualité de service,
action sociale,
service médical et
prévention

page 20 DÉPARTEMENT SANTÉ

page 22 L’AFFILIATION ET LA
GESTION DU RECOUVREMENT

page 23 LES PRESTATIONS RETRAITE

page 24 LA PRÉVENTION

page 25 L’ACTION SOCIALE

Partie 2

Organisation et
responsabilités
sociales

page 28 LES RESSOURCES HUMAINES

page 29 LA GESTION JURIDIQUE

page 30 LE CONTRÔLE DE GESTION
ET LES MARCHÉS PUBLICS

page 31 LE SYSTÈME D’INFORMATION
ET MOA

page 32 LA COMMUNICATION

page 33 LES MOYENS GÉNÉRAUX ET SILI

page 34 LE MARKETING SOCIALE

page 35 LE CONTRÔLE INTERNE ET
LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

page 36 MSSI

page 37 LA DIRECTION FINANCIÈRE
ET COMPTABLE

Le mot du Comité de Direction



Laurent Varnier
Directeur général



Abdenbi Lazrak
Directeur adjoint



Jean-Marc Toffolon
Directeur comptable et
financier

L'année écoulée a été riche en transformations et en défis pour la Cavimac. Dans un contexte d'évolution constante des besoins de nos assurés, la Cavimac a su faire preuve d'agilité et d'innovation pour remplir sa mission de protection sociale.

Ce rapport d'activité 2024 est l'occasion de revenir sur les moments forts de cette année, d'analyser les résultats obtenus et de tracer les perspectives d'avenir.

Afin de vous offrir une vision complète et éclairée, nous avons choisi de donner la parole à trois acteurs clés de la Cavimac - le CODIR de la Cavimac : Laurent Varnier, Directeur Général de la Cavimac, Abdenbi Lazrak, Directeur adjoint et Jean-Marc Toffolon, Directeur Comptable et Financier.

Ils partageront avec nous leurs analyses, leurs réflexions et leurs priorités pour l'avenir de la Cavimac.

Quels sont les principaux défis auxquels la Cavimac a été confrontée cette année ?

Laurent Varnier : Cette année 2024 a été marquée par de nombreux événements inattendus. Il serait inapproprié de tous les citer, cependant ceux qui ont eu un impact avec la Cavimac sont les suivants :

- la dissolution de l'Assemblée nationale décidée en juin dernier, cela a généré un premier remaniement ministériel, puis un second après la censure du dernier trimestre de l'année 2024. La Cavimac s'est adaptée à ces changements en restant agile et flexible afin de toujours maintenir un contact de qualité avec ses ministères de tutelle.
- La finalisation de la réforme des retraites et sa concrétisation avec le rattrapage financier, pour nos pensionnés les plus modestes, effectué en octobre 2024. La Cavimac a ainsi montré sa réactivité et son action pour appliquer les politiques publiques.
- Les crises climatiques qui ont impactées certains de nos assurés (la Cavimac couvre la métropole et les départements ultra-marins). Les équipes se sont mobilisées pour apporter leur soutien aux sinistrés.
- Les jeux olympiques et paralympiques qui nous ont apporté de la joie et aussi une nécessité d'organiser le travail pour nos agents pendant cette période.
- La réouverture de Notre Dame de Paris avec la présence de notre Président ainsi que des membres du Conseil d'Administration.

Et bien d'autres faits d'actualités qui nous ont engagé en tant qu'organisme de Sécurité sociale appartenant au régime général.

Abdenbi Lazrak : On peut citer la réforme des retraites qui a représenté un défi technique et organisationnel majeur. Hormis les mesures mises en œuvre en 2023, la Cavimac a également été au rendez-vous en 2024, en finalisant l'évolution de son système d'information, permettant de verser à temps

la majoration exceptionnelle des pensions pour soutenir les retraités modestes.

Nous avons aussi lancé notre nouveau site Internet en avril 2024, après plusieurs mois de travail. Le nouveau site a été conçu et pensé avec nos publics, afin de répondre à leurs attentes.

2024 a également connu la mutualisation des certificats d'existence, afin de simplifier les démarches administratives pour l'assuré, selon le principe de « dites-le nous une fois ». Dorénavant, un poly-pensionné ne transmet qu'un seul justificatif par an.

De plus, la sécurité du système d'information est un sujet majeur. Celle-ci a été renforcée, notamment avec la mise en place de nouvelles solutions, des tests d'intrusion, afin de protéger les données de nos affiliés et prévenir toute tentative de cyberattaque.

L'année 2024 a aussi été une année de partenariat. Nous avons œuvré pour renforcer nos partenariats institutionnels et externes. Ce fut le cas avec les caisses nationales, l'URSSAF CN pour le volet outils et optimisation du recouvrement, la Cnam pour l'infogérance SI et la prévention, ou encore Malakoff Humanis pour la gestion des cotisations de la protection sociale complémentaire.

De même, suite à de nombreux départs, le renouvellement de nos effectifs au cours de l'année écoulée a été un fait marquant. Nous avons pu ainsi former et accompagner de nombreux nouveaux collaborateurs, notamment au niveau du secteur retraite.

Jean-Marc Toffolon : Sur le plan interne, la Cavimac s'est engagé dans des projets visant à renforcer son efficience ; le projet SINERGI engagé en 2021, vise à renouveler notre progiciel de gestion intégrée sur les processus budgétaire, achat, marché et comptabilité. De nombreux travaux préparatoires ont été conduit en ce sens. S'agissant de la maîtrise des risques, la Cavimac s'est engagé dans une démarche processus avec une optique d'amélioration de l'efficacité et de qualité du service rendu.

Comment la Cavimac garantit-elle la qualité et l'accessibilité de ses services ?

LV : Le mot d'ordre cette année a été centré sur l'innovation. En effet le processus d'innovation a été mis en place au sein de la Cavimac afin de nous apporter un cadre pour construire de nouvelles actions et ainsi permettre une meilleure qualité de service. De nombreux projets ont vu le jour :

- la refonte d'un site internet pour offrir une meilleure ergonomie et une accessibilité simplifiée à nos services
- de nouveaux partenariats pour être plus proche de nos assurés
- une stratégie d'influence grandissante pour mieux nous faire connaître et faire connaître nos actions
- des locaux réaménagés pour une meilleure qualité de la relation entre les équipes
- de nombreux recrutements pour renforcer nos équipes et accélérer le traitement des dossiers

La Cavimac est un organisme dynamique qui continue à innover en restant toujours proche de ses assurés. La Cavimac réaffirme ainsi son positionnement comme l'unique organisme de sécurité sociale dédié aux ministres du cultes et membres de collectivités religieuses.

AL : La Cavimac s'engage à garantir la qualité et l'accessibilité de ses services en s'appuyant sur différents leviers visant à répondre efficacement aux besoins de ses assurés.

Tout d'abord, la Cavimac offre un guichet unique qui est un atout majeur, permettant à l'assuré de centraliser les démarches et l'interaction relatives à sa sécurité sociale. Nos services se coordonnent pour apporter une réponse globale.

De même, le site internet, récemment

repensé, offre des téléservices et un espace en ligne essentiel pour demander ses droits, connaître sa situation et échanger avec la Caisse.

La Cavimac propose aussi un service personnalisé grâce à la prise en charge par le gestionnaire « expert » de l'ensemble de la relation écrite et téléphonique avec l'assuré. En d'autres termes, nous offrons à nos publics un « Total Office », sans les contraindre à passer par une réponse de « niveau 0 » ou de « niveau 1 ».

Comment la Cavimac intègre-t-elle les nouvelles technologies pour améliorer ses services et l'expérience des assurés ?

LV : Dans un contexte de digitalisation croissante, la Cavimac reconnaît l'importance cruciale d'intégrer les nouvelles technologies pour améliorer ses services en faveur de ses assurés. Elle s'inscrit dans une démarche proactive pour rester connectée aux évolutions technologiques.

Plusieurs initiatives concrètes citées plus haut témoignent de cette volonté. De surcroît, nous menons une réflexion approfondie sur l'Intelligence artificielle (IA) avec l'objectif d'intégrer progressivement les potentialités qu'elle peut permettre. L'IA peut être utilisée pour automatiser certaines tâches administratives, améliorer l'efficacité du traitement des demandes, personnaliser l'information délivrée aux assurés ou encore pour développer des outils d'aide à la décision. L'objectif est d'optimiser les processus internes et d'offrir des réponses plus rapides et plus pertinentes aux sollicitations des assurés dans le respect des règles de protection des données personnel et de sécurisation de notre système d'information.

AL : Il est crucial de capitaliser sur les transformations à l'œuvre pour rendre le service plus efficace et plus accessible. Un projet dédié est déjà en cours pour faire un état des lieux et voir comment tirer profit de l'intelligence artificielle.

La Cavimac a également joué un rôle important en matière de l'autonomie numérique. Notre service Action Sanitaire et Sociale a proposé de nombreux accompagnements personnalisés à nos assurés éloignés des outils numériques.

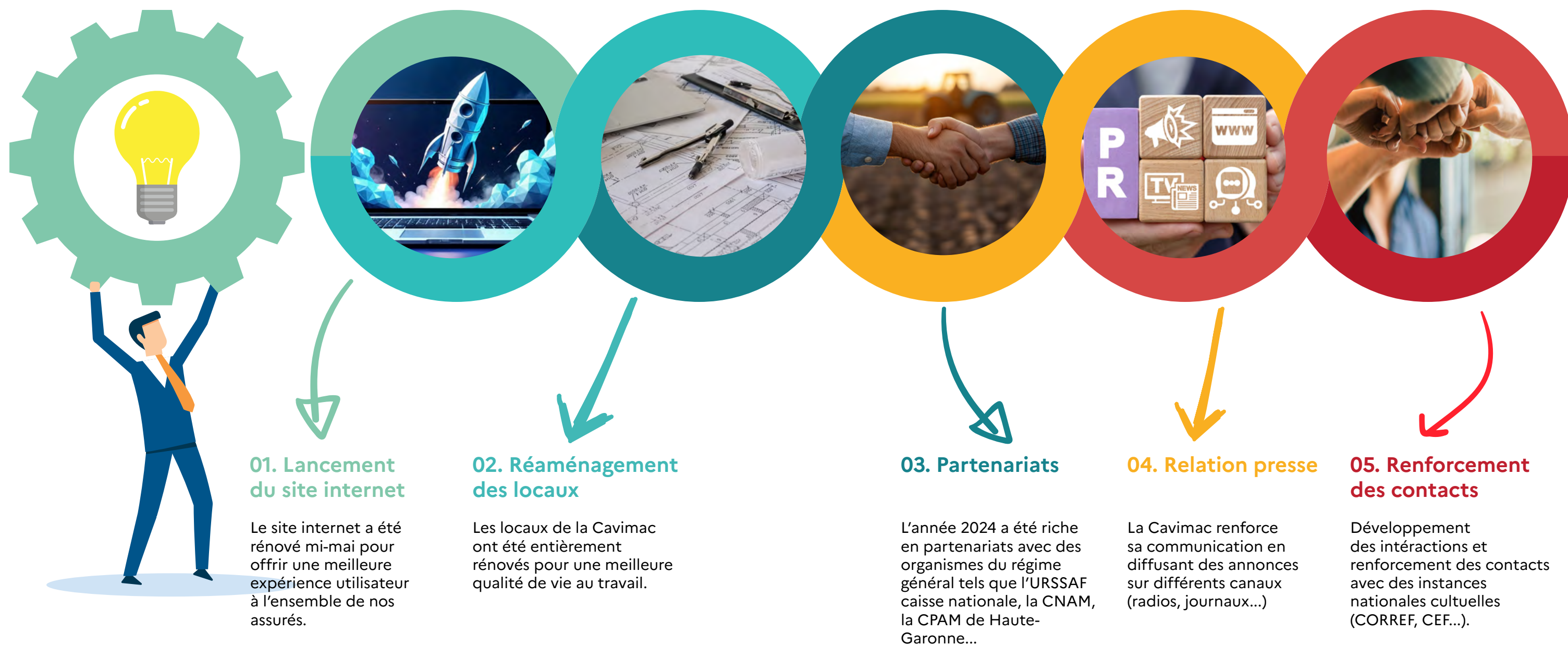
Enfin, la refonte du site internet de la Cavimac vise à moderniser l'interface et à intégrer des technologies récentes pour améliorer les services offerts aux assurés.



Panorama 2024

Toute l'année :

Des propositions pour accueillir ou animer des actions pour les
élèves de l'Ecole Nationale Supérieure de la Sécurité sociale (EN3S).



Chiffres clés 2024

Maladie



2,98 jours

Délai moyen de traitement
des feuilles de soins
électroniques (FSE)

Recouvrement



90 %

Des collectivités déclarent
et payent en ligne
leurs cotisations sociales

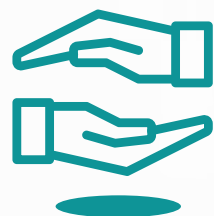
Action Sanitaire et
Sociale



461 093 €

Aides financières maladie
accordées

Prévention



294 818 €

Montant total des actions
de prévention

Retraite



160

Allocations de solidarité aux
personnes âgées

Affiliation



100 %

Des nouvelles associations
culturales ont bénéficié
d'un entretien personnalisé

Site internet



437 621

Visites en 2024
sur www.cavimac.fr

Comptabilité



Certification sans
réserve pour 2023

La Cavimac : 45 ans d'expertise dans le domaine de la protection sociale des cultes !

La construction de la Caisse d'Assurance Vieillesse Invalidité Maladie des Cultes (Cavimac) s'est effectuée en plusieurs étapes. C'est un organisme de Sécurité sociale intégré au Régime Général avec une mission spécifique. De ce fait, **la Cavimac est l'interlocuteur unique pour le monde cultuel**

C'est à partir de 1975 que des discussions vont s'ouvrir pour intégrer les membres des cultes au Régime Général. Ces dernières ont abouti à la loi du 2 janvier 1978. Ensuite une succession d'ajustements donneront naissance à la Cavimac par la loi du 27 juillet 1999 (impliquant la fusion de deux organismes de sécurité sociale : la Camavic et la Camac créées en juillet 1979 pour gérer respectivement les risques vieillesse et maladie).

La Cavimac est un régime totalement intégré au régime Général des salariés tant du point de vue financier que du point de vue des droits ouverts en maladie, maternité, invalidité, indemnités journalières, vieillesse et veuvage.

Ce système intégré est un atout pour nos assurés et nos retraités car ils disposent en un seul organisme d'une Urssaf, d'une Cnam et d'une Carsat. La Cavimac est un organisme qui facilite les démarches de ses assurés.

À l'origine, essentiellement composée par des ministres du culte catholique, la Cavimac est devenue en une quarantaine d'années le régime social unique des cultes en France. Elle est située sur un site unique à Montreuil en Île-De-France et couvre les départements métropolitains et ultra-marins.

C'est aujourd'hui le seul organisme de Sécurité sociale qui détient une expertise du monde cultuel d'un point de vue social sur tout le territoire français. De ce fait, la Cavimac est un organisme obligatoire et central pour le monde cultuel en matière d'affiliation, de recouvrement, d'assurance maladie et d'assurance vieillesse. La Cavimac assure également la gestion d'un fonds d'action sanitaire et sociale et pilote des actions de prévention destinées à sa population cultuelle. Fort de cette expertise pluridisciplinaire, le Conseil d'Administration de la Cavimac est une véritable instance de dialogue interculturel.

Une gouvernance dans le dialogue et la concertation

– Le Conseil d'Administration

Le CA de la Cavimac est composé de **27 administrateurs élus pour 4 ans – mandat 2023-2027.**

Le Conseil d'Administration détermine les orientations stratégiques et contrôle l'activité de l'organisme, vote les budgets et en approuve les comptes.

Le Ministère chargé de la Sécurité sociale et le Ministère en charge du budget participent aux séances du CA.



Les travaux du CA en 2024 :

- Refonte du site internet
- Nouveau marché de Commissariat aux comptes
- Nouvelle aide pour l'action sociale à l'autonomie numérique
- Elaboration d'un Schéma Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale

Les travaux du Bureau du CA en 2024 :

- Rédaction d'un guide détaillé Cavimac
- Approbation d'une note au sujet de la télémedecine
- Synthèse des questions récurrentes posées par nos assurés suite aux journées d'information

– Le Directeur

Le Directeur assure le fonctionnement de l'organisme sous le contrôle du Conseil d'Administration. Il exécute les décisions du Conseil d'Administration. Il a seule autorité sur le personnel et fixe l'organisation du travail des services. Il prend seul toute décision à caractère individuel ou collectif que comporte la gestion du personnel. Il représente la Cavimac dans tous les actes de la vie civile et en justice.

– Les commissions

Au nombre de 8, les commissions animent et valident des actions en lien à leurs compétences. Elles sont composées d'administrateurs et sont spécialisées dans les domaines suivants :

- Commission des marchés publics
- Commission des pénalités financières
- Commission de recours amiable
- Commission de l'Action Sanitaire et Sociale
- Commission de répartition des cotisations
- Commission d'Affiliation
- Commission du Forfait Soins Infirmier
- Commission des relations Cavimac / Mutuelle Saint-Martin

Une instance de pilotage interne est mise en place, il s'agit du Comité de direction, il est composé par le :

- Directeur
- Directeur adjoint
- Directeur comptable et financier

– Les tutelles

La Cavimac a deux ministères de tutelle :

le Ministère chargé de la Sécurité sociale et le Ministère en charge du budget. Par ailleurs, le Bureau Central des Cultes du Ministère de l'Intérieur participe aux séances du CA et de la Commission Consultative des Cultes.

Cette instance est indispensable pour assurer une juste affiliation à la Cavimac.



Cette Commission dont les membres sont élus pour 4 ans s'est réunie 1 fois en 2024 : 28 mai.

Conseil d'administration au 1^{er} janvier 2024

(Mandat 2023-2027)



PRÉSIDENT
Père Michel ESPOSITO



VICE-PRÉSIDENTE
Sœur Monique MAGE

AU TITRE DU CULTE ADVENTISTE

TITULAIRE Pasteure Karine ELOIDIN
SUPPLÉANT Pasteur Eddy-Michel CARPIN

AU TITRE DU CULTE BOUDDHISTE

TITULAIRE Lama Droupgyu WANGMO
SUPPLÉANT Sœur Dinh NGHIEM

AU TITRE DU CULTE CATHOLIQUE

TITULAIRES Sœur Elisabeth AULIAC
Frère Jean-Claude BOURE
Père Hervé-Marie COTTEN
Père Antoine COUSIN
Père Gérard DUMOULIN
Frère Pere FERRE
Père Henri GAUTRON
Sœur Agnès LOMBARD
Sœur Marie-Luc MATHIS
Père Jean-Christophe MEYER
Sœur Isabelle MOREL
Monseigneur Denis MOUTEL
Père Jean-Marie ONFRAY
Père Pierre-Yves PECQUEUX
Monsieur Jean POUJOL
Sœur Marie-Ange SAUER

SUPPLÉANTS Père Jean-Luc ABADIE
Sœur Aubierge AMOUSSOU
Frère Michel CAILLAUD
Sœur Marie-Joseph CAVALIER
Sœur Dominique RAYMOND
Père Paul ROYET

AU TITRE DU CULTE PROTESTANT ÉVANGÉLIQUE

TITULAIRES Pasteur Marc DEROEUX
Pasteur Ernest STRUPLER
SUPPLÉANTS Madame Salomé KUHM
(Assistante pastorale)
En cours de nomination

AU TITRE DU CULTE MUSULMAN

TITULAIRE Imam Abbas CADJEE
SUPPLÉANT Imam Kalilou SYLLA

AU TITRE DU CULTE ORTHODOXE

TITULAIRE Monseigneur Dimitrios PLOUMIS
SUPPLÉANT Père Michel SELINIOTAKIS

AU TITRE DES TÉMOINS DE JÉHOVAH

TITULAIRE Monsieur Stéphane PEYRE
SUPPLÉANT Monsieur Nicolas PHILIPPE
(jusqu'au 21 avril 2024)
Monsieur Teddy BALAYA
(à compter du 22 avril 2024)

AU TITRE DES ANCIENS CULTUELS

TITULAIRES Monsieur François HUBERT
Madame Isabelle SAINTOT
SUPPLÉANTS Monsieur Christine BOCKAERT
Madame Jean-Pierre MOUTON

Commissions au 1^{er} janvier 2024

(Mandat 2023-2027)

Pour l'organisation de ses travaux, le Conseil d'Administration dispose de **8 commissions**, constituées d'administrateurs. Les administrateurs ont voix délibératives auxquelles ils délèguent les domaines suivants :
le président et la vice-présidente sont membres de droit

COMMISSION DE RECOUR AMIABLE

PRÉSIDENT
Pasteur Marc DEROEUX

MEMBRES Père Henri GAUTRON
Sœur Agnès LOMBARD
Père Jean-Marie ONFRAY

COMMISSION DES MARCHÉS

PRÉSIDENTE
Pasteure Karine ELOIDIN
MEMBRES Sœur Elisabeth AULIAC
Père Gérard DUMOULIN
Sœur Agnès LOMBARD
Monsieur Nicolas PHILIPPE
(jusqu'au 5 mars 2024)
Monsieur Stéphane PEYRE
(à compter du 6 mars 2024)

COMMISSION DES PÉNALITÉ FINANCIÈRES

PRÉSIDENT
Pasteur Marc DEROEUX
MEMBRES Père Henri GAUTRON
Sœur Agnès LOMBARD
Père Jean-Marie ONFRAY

COMMISSION DE L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

PRÉSIDENT
Père Antoine COUSIN
MEMBRES Frère Jean-Claude BOURE
Madame Salomé KUHM
(Assistante pastorale)
Sœur Agnès LOMBARD
Sœur Marie-Luc MATHIS
SUPPLÉANTS Père Jean-Luc ABADIE
Sœur Marie-Joseph CAVALIER

COMMISSION D'AFFILIATION

PRÉSIDENT
Pasteur Ernest STRUPLER
MEMBRES Imam Abbas CADJEE
Frère Pere FERRE
Père Jean-Christophe MEYER
Sœur Marie-Ange SAUER
Lama Droupgyu WANGMO

SUPPLÉANTS Sœur Aubierge AMOUSSOU
Père Paul ROYET

COMMISSION DE RÉPARTITION DES COTISATIONS INTRA-CULTE CATHOLIQUE

PRÉSIDENT
Père Gérard DUMOULIN
MEMBRES Père Hervé-Marie COTTEN
Sœur Isabelle MOREL
Père Pierre-Yves PECQUEUX
Monsieur Jean POUJOL
SUPPLÉANTE Sœur Dominique RAYMOND

COMMISSION DU FORFAIT SOINS INFIRMIERS

PRÉSIDENTE
Sœur Elisabeth AULIAC
MEMBRES Frère Michel CAILLAUD
Sœur Marie-Luc MATHIS
Sœur Marie-Ange SAUER
SUPPLÉANT Frère Jean-Claude BOURE

COMMISSION DES RELATIONS CAVIMAC/MUTUELLE SAINT MARTIN

MEMBRES Père Jean-Christophe MEYER
Père Pierre-Yves PECQUEUX
SUPPLÉANT Frère Pere FERRE

Organigramme de la Cavimac



Partie 1

Qualité de service, action sociale, département santé et prévention

- page 20 LE DÉPARTEMENT SANTÉ
- page 22 L’AFFILIATION ET LA GESTION DU RECOUVREMENT
- page 23 LES PRESTATIONS RETRAITE
- page 24 LA PRÉVENTION
- page 25 L’ACTION SOCIALE



Le département santé toujours au cœur de l'actualité

Au cours de l'année écoulée, la Cavimac a consolidé ses services auprès des usagers. Les délais de paiement ont été raccourcis et la qualité de traitement des dossiers a été améliorée.

Nous avons poursuivi nos efforts vis-à-vis des assurés les plus vulnérables en renforçant la communication sur la Complémentaire Santé Solidaire (C2S), afin d'assurer une couverture maladie sans reste à charge ou avec un reste à charge modéré. L'année a également été marquée par :

- Un renouvellement des équipes ; arrivée de trois collaborateurs ;
- De nouveaux partenariats : conventionnement avec la Cnam pour bénéficier d'échanges de bonnes pratiques ainsi que de la mise en place de la CMRA (Commission Médicale de Re-cours Amiable). Aussi, un accord a été conclu avec la CPR PF (Caisse de Prévoyance et Retraite du Personnel Ferroviaire) pour bénéficier du service d'un dentiste conseil ;
- Une amélioration de la collaboration interservices, dans une logique de réponse globale à l'assuré.



Christine PILATRE,
Responsable du département santé

«Une collaboration entre la Cavimac et la Caisse de Prévoyance et de retraite du Personnel Ferroviaire a été concrétisée par la signature d'une Convention à l'automne 2024.

Cette dernière met à disposition 1 dentiste – conseil pour traiter les dossiers relatifs aux soins Dentaires tels que les demandes d'entente préalable d'orthodontie et la cotation des soins dentaires réalisés à l'étranger. »



Nathalie BUISINE,
Responsable du service Maladie

«En tant que responsable, mon objectif est de veiller à une qualité croissante de l'offre de service aux assurés, aux collectivités et aux professionnels de Santé et de maintenir des délais de remboursement satisfaisants.»

Chiffres clés

Service maladie

3,59 jours délai moyen de traitement (FSP)	34 492 Nombre de feuilles de soins «papiers» FSP traitées	
2,98 jours délai moyen de traitement (FSE)	925 679 Nombre de feuilles de soins «électronique» FSE traitées	96,94% taux de télétransmission
73 238 € montant IJ maternité en 2024	22 923 € Montant IJ paternité en 2024	307 363 € montant IJ maladie en 2024
12 congs maternité	25 Congés paternité	119 Arrêts maladie
5 400 dossiers C2S en 2024 (nombre total de bénéficiaires)	2 330 nombre de bénéficiaires C2S participative (dont 1189 C2S étaient gérées par la Cavimac)	3 070 nombre de bénéficiaires C2S gratuite (dont 2514 C2S étaient gérées par la Cavimac)
1938 cartes vitale produites au cours de l'année 2024	2003 CEAM délivrées en 2024	

Service médicale

438 dossiers de suivi des arrêts de travail (maladie longue durée)	1 dossier de demande d'inaptitude au travail pour retraite anticipée
95 études de dossiers de Grand Appareillage	9 nouveaux dossiers invalidité en 2024
43 nouveaux dossiers RCT	2 148 prises en charge à 100 % (ALD)
256 accords dentaires (Orthodontie et cotation à l'étranger)	157 demandes d'ententes préalables (transport soumis à avis médical)
26 études menées en 2024 (médicaments d'exception)	



L'affiliation : point d'entrée pour l'ouverture des droits

L'affiliation constitue l'étape préalable indispensable permettant aux ministres du culte, membres de congrégations et collectivités religieuses, de bénéficier de l'ensemble des prestations du régime de Sécurité sociale des cultes. Pour ce faire, la Cavimac s'adjoint le concours d'une commission composée d'administrateurs de l'organisme et, s'il y a lieu, de la commission consultative instituée auprès du Ministre en charge de la Sécurité sociale.

Au cours de l'année 2024, de nombreuses actions ont continué à être menées afin que la Cavimac puisse accomplir au mieux sa mission au regard de contraintes et évolutions organisationnelles et techniques. L'affiliation à la Cavimac s'inscrit désormais également dans la démarche de marketing social, toutes deux rattachées à une direction dédiée.



Jean-François GUIMARD,
Directeur de l'Affiliation
et du Marketing social

« La Cavimac s'attache à répondre aux préoccupations de ses assurés et déploie une démarche novatrice de marketing social. »

Le recouvrement des cotisations pour financer la protection sociale

L'année 2024 a été marquée par des avancées significatives sur plusieurs chantiers stratégiques. Nous avons accordé une importance particulière à la fiabilisation des données, un élément clé pour garantir une collecte des cotisations plus efficace. L'objectif est de s'assurer que les montants dus soient bons, qu'ils soient collectés au bon moment et correctement affectés aux prestations correspondantes, afin de renforcer la protection sociale de notre population couverte. Par ailleurs, nous avons adopté une approche plus attentive et personnalisée envers les collectivités, en mettant un accent particulier sur celles les plus fragiles. Cette démarche proactive, comme la proposition de délais de paiement pour les collectivités rencontrant des difficultés de trésorerie, ainsi qu'un accompagnement spécifique à la télédéclaration, avec pour ambition d'atteindre un taux de 100 % de dématérialisation.

Ces efforts constituent une base solide pour 2025, année durant laquelle nous poursuivrons la dynamisation et la valorisation de la « Relation Cotisant », tout en renforçant nos collaborations avec nos partenaires nationaux pour un recouvrement toujours plus efficace et adapté.

Chiffres clés

100 %

taux d'association
culturelles nouvellement
adhérentes ayant bénéficié
d'un entretien personnalisé
* concerne les nouvelles
collectivités adhérentes comptant
au moins un assuré cotisant

9 jours

délai moyen
de traitement des
demandes d'affiliation

90 %

taux de déclaration et de
paiement des cotisations en
ligne

97,8 %

taux de recouvrement des
cotisations



Sophia BEGHIDJA
Responsable Recouvrement

Les prestations retraite



Au début de l'année 2024, la Cavimac a intégré le dispositif de la mutualisation des certificats d'existence (MCE).

Ce dispositif qui obéit au principe « Dites-le nous une fois » porté par les pouvoirs publics, permet de vérifier l'existence des retraités résidant à l'étranger. Grâce à cette mutualisation, l'assuré poly-pensionné transmet un seul certificat de vie à un organisme unique pour l'ensemble des régimes de base et complémentaires dont il a relevé au cours de sa carrière professionnelle.

L'année 2024 a été marquée également par le versement de la majoration exceptionnelle prévue par la réforme des retraites au bénéfice des assurés ayant de petites pensions.

La mise en place de cette majoration exceptionnelle qui a nécessité en amont des développements

informatiques inter-régimes, ont abouti à un premier paiement le 9 octobre 2024.

Sur un autre sujet, le service des prestations vieillesse utilise depuis 2023 l'outil informatique RINA créée dans le cadre de l'EESSI (échange électronique d'informations sur la sécurité sociale au niveau européen).

Cet outil permet de transmettre notamment les relevés de trimestres de nos assurés et d'obtenir les périodes validées pour leur compte par les autres régimes européens selon un mode dématérialisé. Cette dématérialisation des échanges entre les régimes européens est un facteur qui concourt à une liquidation plus rapide des retraites pour les assurés ayant relevé de régimes étrangers.

Chiffres clés

749

pensions
de vieillesse
liquidées
en 2024

233

pensions
de réversion
liquidées
en 2024

160

allocations
de Solidarité
aux personnes
âgées en 2023

François SOLIVERES,
Responsable du département retraite
Aides et Prévention



« Le service des prestations vieillesse s'adapte pleinement aux changements réglementaires ou techniques qui impactent la gestion de son activité pour offrir une qualité de service encore meilleure à ses assurés »

Une prévention adaptée à la population culturelle

L'année 2024 a été marquée par la création d'un comité consultatif d'affiliés chargé d'apporter des informations et des suggestions en matière de prévention. Grâce aux retours de ce comité consultatif conjugué notamment aux travaux du comité scientifique (composés de médecins spécialisés), la Cavimac bénéficie d'éclairages et de données qui lui permettent d'adapter et d'affiner ses actions de prévention au plus près des besoins de ses affiliés.

Ensuite, un travail collégial a été mené avec la caisse nationale d'assurance maladie afin que les assurés aient la possibilité de réaliser des examens de santé dans des centres dédiés et gérés par les caisses primaires d'assurance maladie ou agréés par ces dernières.

Par ailleurs au mois de septembre, les assurés âgés de 70 à 75 ans ont été invités à un bilan de prévention réalisé par le professionnel de santé de leur choix dans le cadre d'un entretien motivationnel. Au mois de novembre 2024, ce bilan de santé a été également proposé à la tranche d'âge des 18 à 25 ans.



De plus, au cours de l'année écoulée, une vingtaine d'ateliers de prévention sur le mal de dos, la nutrition, le sommeil, la mémoire ou le bien vieillir, se sont déroulés dans toute la France au bénéfice des assurés.

Enfin, les sessions relatives à la cessation en responsabilité des prêtres diocésains ont été à nouveau organisées avec une première réalisation au Puy en Velay en janvier 2024.

Chiffres clés

13

collectivités accompagnées pour la réalisation de 36 projets de prévention

235

inscrits à la newsletter prévention (60% de taux moyen d'ouverture)

294 817 €

montant total pour 2024 des actions de prévention

“ Le service prévention met en œuvre des moyens tant endogènes qu'exogènes pour développer des actions destinées à préserver la santé des assurés de la Cavimac ”

Une action sociale en faveur de l'autonomie

Le service de l'action sanitaire et sociale est animé par la volonté d'apporter une aide toujours plus forte au bénéfice des assurés de la Cavimac pour privilégier leur autonomie et leur maintien à domicile.

C'est la raison pour laquelle nos assurés peu dépendants ont la possibilité de percevoir en fonction de leurs ressources une participation financière pour le paiement d'heures d'aides ménagères à domicile que ce soit dans un cadre individuel ou collectif.

Dans le même esprit, des aides financières sont attribuées à nos assurés pour l'amélioration de l'habitat individuel ou collectif ; il peut s'agir par exemple de financer une partie des travaux liés à des mises aux normes d'installations sanitaires pour personnes à mobilité réduite, ou des travaux d'isolation thermique ou encore des travaux de création ou de rénovation de chambres ou d'infirmerie au profit des assurés âgés vivant en collectivité.

Pour favoriser le maintien à domicile sur le long terme, la Cavimac a mis en place une aide au répit qui offre une période de repos à l'aidant pendant que la personne aidée est hébergée temporairement dans un établissement de santé.

Ainsi en protégeant l'aidant, la personne aidée peut continuer à vivre en collectivité après son passage ponctuel en maison de santé.

Par ces différentes aides, qu'elles soient individuelles ou collectives, le service de l'action sanitaire et sociale œuvre de façon prégnante pour que les assurés de la Cavimac puissent continuer à vivre dans leur domicile qu'il soit individuel ou collectif.



“ Favoriser le maintien à domicile et l'autonomie, telles sont les valeurs cardinales auxquelles le service de l'action sanitaire et sociale est fortement attaché ”

Chiffres clés

377 511

demandes d'aides à l'amélioration de l'habitat

461 093 €

aides financières maladie versées

4 636 573 €

aides financières vieillesse versées

34 713 €

aides Aides en faveur du bien vieillir versées

Partie 2

Organisation et responsabilités sociales

- page 28 LES RESSOURCES HUMAINES
- page 29 LA GESTION JURIDIQUE
- page 30 LE CONTRÔLE DE GESTION ET LES MARCHÉS PUBLICS
- page 31 LE SYSTÈME D'INFORMATION ET MOA
- page 32 LA COMMUNICATION
- page 33 LES MOYENS GÉNÉRAUX ET SILI
- page 34 LE MARKETING SOCIAL
- page 35 LE CONTRÔLE INTERNE ET LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE
- page 36 MSSI
- page 37 LA DIRECTION COMPTABLE



Des Ressources Humaines en pleine action sur toute l'année

Dialogue social

Le dialogue constructif avec les partenaires syndicaux a permis la conclusion du 2ème accord de télétravail. Les dispositions reconduites majoritairement dans leur version initiale ont permis de maintenir un dispositif très apprécié des collaborateurs tout en préservant le collectif de travail.

Des négociations ont par ailleurs été engagées fin 2024 sur un projet d'accord «proches aidants» très attendu également par les agents dans un contexte de vie devenu compliqué. 2025 devrait voir l'aboutissement des travaux mené sur ce sujet.

Innovation

Conformément aux objectifs COG, la démarche innovation a été amorcée au sein de la Cavimac avec l'accompagnement d'un élève de l'En3S. Un lieu est dédié à cette synergie : le lab'Innov LA FABRIC, un groupe de 12 agents facilitateurs a été créé pour accompagner les porteurs de projets. Gageons que l'année 2025 verra naître les 1ers projets innovants !

Formation

Dans la droite ligne des ambitions du SDRH (Schéma Directeur des Ressources Humaines), les actions de formations engagées en collaboration avec les partenaires institutionnels EN3S (Ecole Nationale Supérieure de Sécurité sociale) et Institut 4.10 notamment, ont été renforcées avec l'obtention d'un accès à la plateforme SYFADIS qui offre de multiples sessions de formation en format elearning, facile d'appropriation.

Entretiens professionnels

Enfin 2024 a permis de conduire une nouvelle campagne des entretiens professionnels par la DRH. Instauré par la loi n°2014.288 du 5 mars 2014, l'entretien professionnel n'a pas pour but d'évaluer le travail du salarié contrairement à l'entretien annuel d'évaluation. L'objectif premier de l'entretien professionnel est de faire un tour d'horizon du parcours professionnel du salarié, de lister les évolutions professionnelles possibles et d'identifier les formations qui peuvent lui permettre d'atteindre ces perspectives. Seuls les collaborateurs volontaires ont été reçus.



Chiffres clés

+ 116

entretiens de recrutement ont été menés

35

embauches réalisées

Un service juridique pleinement investi pour nos assurés

L'année 2024 s'est inscrite dans le prolongement des activités de l'année 2023 avec la poursuite des réunions de veille mises en place entre le Service juridique et les Services métiers afin de s'assurer de la compréhension et de la prise en compte de toutes les évolutions législatives et réglementaires adoptées et impactant le régime de Sécurité sociale des cultes. De même, le Service juridique a poursuivi la diffusion d'Infos Flash sur la chaîne YouTube de la Cavimac afin de communiquer lesdites évolutions aux assurés et responsables de collectivités religieuses en les vulgarisant.

Dans la continuité de ce qui avait été mis en place sur le volet des prestations maladie et vieillesse, le Service juridique a par ailleurs repris la gestion des créances de cotisations à compter de la contrainte, acte juridique contraignant ayant valeur de jugement, afin d'assurer un suivi adapté avec d'une part, le Service recouvrement et, d'autre part, les huissiers et les juridictions compétentes en matière de Sécurité sociale.

Finalement, dans cette perspective de sécurisation juridique, le Service juridique a procédé ou participé à la rédaction et à la mise à jour de procédures de travail. Il a également animé une formation interne et un webinar sur la mobilité internationale, domaine qui avait préalablement été identifié comme nécessitant un accompagnement tant des agents de la Cavimac que des responsables de collectivités religieuses dans la gestion des assurés quittant le territoire français.



Meggie RACINE,
Responsable du service
Juridique

«La sécurisation juridique est un enjeu essentiel pour la Cavimac, tant quand elle doit rendre compte de son activité auprès des autorités de contrôle de l'Etat, que lorsqu'il s'agit d'ouvrir et de servir le bon droit à ses assurés. Aussi, si l'année 2024 a été particulièrement marquée par ce sujet, cette action demeure continue afin d'assurer une haute qualité de service.»

Le contrôle de gestion
et achats

Le Système d'Information,
« cœur du réacteur » de la
Cavimac

La stratégie d'achats déployée par la Cavimac, organisme à taille humaine, va dans le sens d'une mutualisation accrue des achats et, le cas échéant, des procédures.

L'objectif est de rechercher un besoin massifié permettant de présenter une quantité significative sur certains segments d'achat (c'est par exemple le cas des fournitures standardisés), afin d'attirer les opérateurs économiques et obtenir de meilleures conditions tarifaires.

Cette recherche doit s'accorder avec une autre finalité qui est celle de ne pas limiter l'accès aux TPE/PME. En effet, une massification trop importante aurait pour effet de réduire l'accès aux seules entreprises disposant d'une taille critique suffisante permettant de supporter le coût d'entrée sur certain marché.

Une autre cible est la diminution de la charge administrative d'une procédure. L'opportunité ou non de mutualiser un achat ou une procédure est par conséquent étudié et/ou arbitré au cas par cas.

Au niveau de l'activité des services :

L'année 2024 a été animée par 149 actes d'achats sans prendre en compte les différents suivis. À noter, un unique marché présenté en commission d'appel d'offre, celui relatif aux commissaires aux comptes.

On notera également la prise en charge de l'ordonnancement des factures de l'organisme par le service achats

In fine ce sont 232 contrats et marchés actifs en 2024. Pour le contrôle de gestion, outre les activités classiques sur le budget et les différents indicateurs, une année occupée notamment par les travaux visant à accueillir le nouveau logiciel comptable et budgétaire qui sera mis en production fin 2025.



Julien LE SAOUT,
Responsable du service Achats
et Performance

«L'arrivée pour 2025 de l'outil comptable et budgétaire (ERP) va permettre, outre la sécurisation de circuit de la dépense, de faciliter le calcul en coût complet et faciliter d'autant la détermination du gain achat.»

Le SIED exploite les données du SI (Système d'Information) interne et des SI de l'ACOSS, de la CNAV et de la CNAM afin de produire des travaux à des fins de statistiques, de traitements automatisés, d'outils de contrôle ou de fiabilisation.

- Le SIED a participé à l'élaboration de :
- Travaux sur le projet SINERGI (Progiciel comptable)
 - Travaux dans le cadre de la mise en place du nouveau site internet
 - La mise en place d'un Décisionnel RGPU
 - D'une refonte des Statistiques ELISE

Haï-Hau LUONG
Responsable du service MOA SI

«Dans un contexte où le numérique, les portails web et les systèmes d'informations se multiplient à vitesse grand V, le service est là pour élargir et cibler au mieux les offres de services adaptés à nos assurés.»

Olivier BARABAS
Responsable du service informatique et Moyens Généraux

«C'est une année charnière avec le départ de 2 collaborateurs expérimentés et le recrutement de 2 personnes pour continuer d'assurer nos missions.»

MOA SI
(Maitrise d'Ouvrage des Systèmes d'Information)

La MOA SI pilote, coordonne et collabore avec les partenaires sociaux et les acteurs de la caisse, les projets informatiques et réglementaires qui sont mis en place à la Cavimac.

- Parmi les commandes de notre tutelle et de la direction, nous avons déployés en 2024 :
- Tous les éléments de la réforme de la retraite
 - Raccordé le MCE (gestion des certificats d'existence) dans notre SI
 - Un nouveau site internet
 - Des nouveaux outils maladie en provenance de notre partenaire CNAM
- Le tout en assurant la maintenance des outils déjà mis en place



Refonte du site internet de la Cavimac : une expérience utilisateur améliorée

Contexte et objectifs

La refonte du site internet de la Cavimac s'inscrit dans une démarche de modernisation et d'amélioration continue des services proposés aux assurés et aux responsables administratifs de collectivités religieuses. Ce projet, inscrit au plan stratégique de la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG), vise à renforcer l'offre de services en offrant une solution plus flexible, accessible et riche en fonctionnalités.

Démarche et réalisation

Après plusieurs mois de travail, le nouveau site internet de la Cavimac est désormais en ligne. Cette refonte majeure a été conçue pour offrir une expérience utilisateur plus intuitive et personnalisée, avec une attention particulière portée sur l'information, l'accessibilité et l'optimisation de la navigation sur tous les supports (tablette, smartphone, ordinateur).

Le site a été pensé pour accompagner au mieux les assurés et les responsables de collectivité dans leurs démarches. Dès la page d'accueil, le contenu a été restructuré pour mettre en avant l'offre de service par rubrique : santé, retraite, affiliation et cotisations, action sanitaire et sociale et prévention. Des accès rapides vers les démarches, les services en ligne, le compte Ameli, l'annuaire santé et le compte retraite sont également disponibles.

Les espaces personnels ont été entièrement repensés avec un tableau de bord affichant les informations personnelles et les coordonnées des assurés et des responsables, un fond documentaire pour retrouver tous les documents et une messagerie sécurisée pour contacter les services de la Cavimac.

Cette refonte a été réalisée grâce à un travail important des équipes de la Cavimac, en collaboration avec un panel d'utilisateurs (gestionnaires, assurés, responsables de collectivité et administrateurs) afin de garantir un service de qualité, personnalisé et répondant aux attentes et aux besoins des bénéficiaires.

Bilan et perspectives

La livraison du nouveau site internet a eu lieu à la mi-mai 2024. Bien que le site soit fonctionnel, il reste en constante évolution. Les équipes de la Cavimac travaillent continuellement à l'amélioration du contenu et à l'ajout de services toujours plus dématérialisés et simplifiés.

La Cavimac reste à l'écoute des assurés, des responsables de collectivité et les administrateurs pour recueillir leurs suggestions et améliorer continuellement le site, offrant ainsi une expérience utilisateur toujours plus agréable et satisfaisante.



Chiffres clés

437 621
visites du site internet
en 2024

12 980
recherches sur le site
internet

23 244
téléchargements réalisés sur le site
internet (formulaires, attestations...°

Des moyens généraux toujours en action

Les moyens généraux jouent un rôle crucial dans le bon fonctionnement d'une entreprise. Ils englobent l'ensemble des ressources matérielles, humaines et logistiques nécessaires à l'organisation. Leur mission principale est d'assurer un environnement de travail optimal, permettant aux employés de se concentrer sur leurs tâches principales.

Cette année, nous avons modifié nos méthodes d'impression pour les rendre plus écologiques, en optant pour l'impression en noir et blanc par défaut et en réduisant le nombre d'imprimantes. Cela a également permis de diminuer le coût des impressions.

Le rôle des moyens généraux inclut la supervision de l'entretien des infrastructures, telles que les bureaux et les équipements. Ils sont responsables de la maintenance et de l'entretien des locaux, garantissant ainsi la sécurité et le confort des collaborateurs. En optimisant les ressources et en mettant en œuvre des pratiques durables, les moyens généraux contribuent non seulement à l'efficacité opérationnelle, mais aussi à la responsabilité sociale de l'entreprise, favorisant un environnement de travail sain et productif.

Le service SILI

Le service des infrastructures réseaux et systèmes est crucial pour assurer la connectivité et la sécurité au sein d'une entreprise. Il gère la conception, l'implémentation et la maintenance des équipements réseaux informatiques, garantissant une haute disponibilité de l'infrastructure.

Ce service veille également à la protection des données en mettant en place des mesures de sécurité adéquates. En résolvant rapidement les incidents techniques et en réalisant des mises à jour régulières, il minimise les interruptions de service.

Cette année, nous avons déployé une nouvelle solution antivirus et un système de surveillance en temps réel avec Orange Cyber Sécurité. De plus, nous avons installé le Wi-Fi et sécurisé le réseau en conséquence. Nous préparons également la transition vers Windows 11, avec des tests en cours pour garantir une intégration fluide.

Le rôle du service des infrastructures contribue directement à l'efficacité opérationnelle et à la transformation numérique de l'organisation, en s'assurant que les technologies soutiennent les objectifs stratégiques et améliorent la productivité des équipes.



Steeve GOVINDAPILLAI
Responsable Infrastructure
Système Réseau & Moyens
Généraux

« En tant que responsable des infrastructures réseaux et systèmes, je veille avec mon équipe, à la sécurité, la performance et la disponibilité des réseaux, tout en orchestrant les mises à jour et les déploiements technologiques. »

Le marketing social : comprendre et anticiper, pour mieux servir

La politique d'adaptation constante de l'organisme aux enjeux actuels et futurs du régime de Sécurité sociale des cultes a conduit au lancement en août 2024 d'une démarche de marketing social en lien avec les partenaires institutionnels de la Cavimac et, plus particulièrement, le Bureau Central des Cultes.

Cette démarche, novatrice pour un organisme de Sécurité sociale, consiste en l'appréhension par la Cavimac des spécificités de situations au sein du monde cultuel en vue d'une amélioration constante du service rendu et l'anticipation des évolutions à venir en termes de protection sociale.



Un contrôle interne et maîtrise des risques qui démontre toute son efficacité

Le service Contrôle Interne et Maîtrise des Risques a pour rôle d'assurer la maîtrise des risques inhérents aux missions de la Cavimac. Pour ce faire, le service contrôle interne a pour mission d'assurer :

- Le pilotage du dispositif de contrôle interne et la réalisation des contrôles métiers ;
- La lutte contre la fraude ;
- Le pilotage de la Sécurité Informatique, sûreté et Continuité d'Activité.

Afin de répondre au mieux à ces missions et dans la continuité des travaux démarrés l'année précédente, le Service Contrôle Interne et Maîtrise des Risques a déployé une nouvelle stratégie basée sur la gestion des risques par processus.

Cette démarche permet à la Cavimac d'une part de renforcer l'environnement de contrôle interne et d'autre part de s'adapter aux normes et réglementations du secteur de l'assurance maladie.

Cette évolution s'inscrit notamment dans une vision d'amélioration continue dont l'objectif est de répondre au mieux aux attentes des assurés et des collectivités.

Une cartographie des processus a été réalisée fin 2024, en regroupant 10 processus clés, selon les trois catégories « pilotage, métier, support ». Chaque processus est piloté par un responsable de processus dont le rôle est de s'assurer de la réalisation des objectifs. Un premier chantier « processus recouvrement » a été lancé en fin d'année 2024 et qui sera finalisé et présenté au COPIL le premier trimestre 2025.

Le service contrôle Interne a travaillé durant le dernier trimestre 2024 sur le développement des indicateurs de maîtrise des risques en élaborant un tableau de bord axé sur les résultats de contrôle par typologies et familles d'anomalies constatées.

Grâce au partenariat de la Cavimac avec la CNAM concernant la lutte contre la fraude, nous avons pu bénéficier, dès 2024, d'un accès à une plateforme d'alerte pour identifier des signalements du réseau de l'assurance maladie concernant les professionnels de santé. Des requêtes sont également réalisées en interne pour assurer une détection et analyse approfondie de la fraude par domaine.



la Sécurité Informatique, sûreté et Continuité d'activité



Nous avons mis en place une solution d'un prestataire de services de cybersécurité «Surveillance et protection avancée» pour assurer la sécurité des systèmes d'informations (SI) de la Cavimac. En termes d'action de sensibilisation et de mesure de sécurité informatique, la Cavimac a créé un livret d'accueil destiné aux personnels et aux prestataires reprenant les bonnes pratiques à respecter.

Un plan de sensibilisation et de formation du personnel a également été lancé en 2024 grâce à une plateforme interne SYFADIS.

D'autres travaux ont été déployés. Pour en citer quelques uns : la gestion des mots de passe, la campagne de test faux phishing, etc.

Aussi, dans un cadre du dispositif de continuité d'activité (PCA), le pôle Sécurité Informatique a lancé durant l'année 2024, un dispositif d'alerte « **Outil d'envoi SMS aux employés en cas de PCA** ».

Le service Comptable en constante évolution

Au sein du service comptabilité, l'année 2024 a été marquée par la continuité des travaux en collaboration avec la CNAV pour la mise en œuvre de SINERGI prévue pour l'année 2025.

Des travaux d'apurement sur d'anciens écarts sur nos comptes courants réciproques ont été finalisés cette année en collaboration avec la CNAM et la CNSA, ce qui nous permet d'assainir nos accords de solde.

Par ailleurs, nous avons également fait la revue du processus de contrôle de paie et du processus de contrôle des factures avec matérialisation du nombre d'anomalies et de l'impact financier. On peut noter également la mise en place de la transmission en jours des prévisions de tirages de trésorerie vis-à-vis de l'URSSAF pour J+2 et J+3. Le but étant que l'URSSAF puisse déclencher une solution de secours en cas d'incident et de ce fait utiliser les montants des prévisions.



**Caisse d'Assurance Vieillesse
Invalidité et Maladie des Cultes**
Rapport d'activité 2024

Responsable de la publication :
Laurent Varnier

Rédaction :
Laurent Varnier, Abdenbi Lazrak,
Stéphanie Gaillard, Olivier Barabas, Sophia
Beghidja, Nathalie Buisine, Hai-Hau Luong,
Michèle Cacavelli, Imène Dahou, Hortense
Melouli, Jean-François Guimard, Steeve
Govindapillai, Meggie Racine, Julien Le
Saout, Alexandre Santarsiero, Christine
Pilatre, François Soliveres, Jean-Marc
Toffolon,

Conception et réalisation :
Leslie Breste

Crédits photographiques :
Cavimac, Adobe Stock, Freepik

Impression :
Handi print

Retrouvez toute l'actualité de la Cavimac
sur les réseaux sociaux :



Cavimac



Cavimac1



Cavimac



Cavimac

Cavimac

Le Tryalis

9, rue de Rosny

93100 Montreuil

Tél. 01 41 58 45 45

Restons connectés !



TOUTES LES ACTUALITÉS SUR NOTRE SITE INTERNET :

www.cavimac.fr